

# Sauver les forêts du bassin du Congo

**Cédric du Monceau**

Directeur général de WWF France

**Jean-Michel Severino**

Directeur général de l'Agence française de développement

Les chefs d'État d'Afrique centrale se sont réunis il y a deux semaines à Brazzaville, en présence du président français, pour consolider par un nouveau traité l'engagement pris à Yaoundé, en 1999, d'œuvrer à la conservation et à la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Mais de quoi parlons-nous? Du deuxième massif forestier tropical après l'Amazonie: 2 300 000 km<sup>2</sup> répartis sur sept pays. D'un pôle majeur de biodiversité (avec 10 000 espèces végétales, 400 de mammifères), riche en espèces uniques ou menacées. D'une pièce essentielle du système climatique de la planète. D'une ressource vitale pour les populations locales via l'alimentation, l'énergie, la pharmacopée ou la régulation des eaux. D'un atout économique, enfin, dont la valorisation est impérieuse pour le développement des pays concernés.

À quelles menaces ces forêts font-elles face aujourd'hui? À la différence d'autres zones tropicales, où la pression humaine se solde par la disparition massive d'espaces boisés, celles d'Afrique centrale subissent une action anthropique moins brutale, et les taux annuels de déforestation des espaces naturels sont deux à trois fois moins élevés. Cependant, le WWF estime que les deux tiers de ces forêts pourraient disparaître d'ici à cinquante ans si l'abattage illégal d'arbres, l'exploitation non durable et le défrichement agricole continuent au rythme actuel.

Quelles réponses apporter? La lutte contre le commerce illégal du bois est fondamentale. Les États du bassin du Congo s'y efforcent depuis 2002, avec l'appui de l'Union européenne et de la France en particulier. Plusieurs mesures réclament une mise en œuvre rapide, comme le contrôle indépendant de la gestion des forêts ainsi que le renforcement de la gouvernance des États, de la trans-

parence des entreprises forestières ou l'interdiction des importations de bois illégal.

Créer des aires protégées? C'est indispensable. Malheureusement, ces aires ne sont souvent protégées que sur le papier, et sont livrées à une exploitation non contrôlée. Une bonne gestion de ces espaces coûte cher. Pour permettre une protection effective, et concrétiser la responsabilité du Nord et du Sud vis-à-vis des «*biens publics mondiaux*», la communauté internationale a le devoir de créer de nouveaux mécanismes de financement, par exemple des fonds «*aires protégées*». Toutefois, la mise en réserve ne peut concerner qu'une partie du massif, alors que la biodiversité doit être défendue partout. Aussi est-il crucial de maintenir les écosystèmes exploités pour leur bois dans un état de conservation aussi bon que possible.

Le secteur forestier représente aujourd'hui entre 5 et 13 % du PIB selon les pays, sans compter l'exploitation illégale du bois. Face à un épuisement attendu d'autres ressources (le pétrole notamment), l'exploitation des forêts va occuper une place croissante dans les économies de ces pays, il est donc vital d'en transformer les méthodes. La gestion durable des forêts nécessite des lois adéquates et respectées, la réalisation de plans de gestion des forêts avec des aspects sociaux (respect des droits locaux traditionnels), économiques et environnementaux (notamment la mise en réserve des zones les plus riches au plan écologique) et surtout leur mise en œuvre et leur contrôle dans la durée.

On assiste ainsi à l'émergence d'une dynamique de gestion durable pour les concessions de grande taille, grâce aux efforts concertés des États, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds internationaux, particulièrement la coopération française. Pour que l'appui des organisations non gouvernementales ou des fonds publics soit justifié, les entreprises concernées doivent offrir des garanties quant à la légalité de leurs activités et à leur implication à long terme dans une bonne gestion. Pour les vérifier, la certification indépendante avec contrôle dans les forêts est indis-

pensable.

Cependant, trois lacunes doivent être soulignées. La première est l'absence de solution, à ce jour, pour inclure dans ce mouvement les forêts communautaires ainsi que les petites et moyennes exploitations. La deuxième est la faiblesse des retombées pour les populations riveraines. Le développement de la foresterie communautaire et l'appui à une meilleure gouvernance pourraient y remédier. Enfin, la faune est dévorée par le braconnage et certaines pratiques de chasse non durables. En lien avec des exploitants forestiers et des agents de l'État, plusieurs ONG et donateurs internationaux (comme le Fonds français pour l'environnement mondial) se sont attelés à cette question.

Face à ces enjeux, l'AFD et le WWF ont uni leurs forces pour développer une stratégie d'appui aux aires protégées et à la gestion durable des forêts. Ce partenariat, par la complémentarité de ses organisations, entend contribuer aux objectifs de Yaoundé et de Brazzaville: sauver les écosystèmes forestiers africains.